

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Ministère public du canton de Neuchâtel communique :

Dans le courant de l'été 2015, l'Administration fédérale des douanes, office anti-fraude de Neuchâtel, a dénoncé un habitant du canton pour détention illicite d'œuvres d'art, soit deux fragments de statues étrusques en terre cuite, mutilées et partiellement restaurées, représentant Diane et Actéon. Ces pièces, dont seuls subsistent les membres inférieurs, proviennent probablement d'un temple du 4^{ème} ou du 3^{ème} siècle avant J.-C. que les spécialistes situent dans la province de Viterbe, Latium (Italie). Elles sont le fruit d'une des nombreuses fouilles illicites opérées dans cette région et auraient été importées en Suisse par un marchand déjà mis en cause pour trafic illicite d'œuvres d'art et décédé depuis lors. La personne chez qui elles étaient entreposées, et qui avait d'ailleurs annoncé spontanément leur présence à son domicile, les aurait récupérées dans un port-franc où elles seraient restées de nombreuses années. Elles ont été séquestrées et déposées au Laténium, musée d'archéologie du canton de Neuchâtel, en vue de leur restitution aux autorités italiennes.

Du fait qu'il n'a pas été possible d'établir qu'elles auraient été acquises ou importées après l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2015, de la loi fédérale sur le transfert international des biens culturels, qui érige en délit le fait d'acquérir de quelque manière que ce soit ou d'importer des biens culturels de provenance illicite, leur détenteur a bénéficié d'une ordonnance de classement. Il ne s'est pas opposé à la restitution des statues aux autorités italiennes.

A la suite d'une demande d'entraide judiciaire internationale adressée aux autorités neuchâteloises par le Parquet de Rome, ces deux statues ont été remises, le 25 octobre 2016, à des représentants du centre opérationnel des carabinieri en charge de la sauvegarde du patrimoine culturel.

Tout au long de cette procédure, le Ministère public a bénéficié de l'appui de l'Administration fédérale des douanes, de l'Office fédéral de la culture, de l'Office fédéral de la justice, de Fedpol, de l'Institut d'archéologie de l'Université de Neuchâtel et de la direction du Laténium, institutions auxquelles il exprime sa gratitude.

Neuchâtel, le 3 novembre 2016

Le procureur général

Pierre Aubert

Note complémentaire

Le récit mythologique de Diane (Artémis en grec) et Actéon fait l'objet d'une abondante iconographie de l'antiquité à nos jours. Il est raconté par plusieurs auteurs et, en particulier, par Ovide, dans ses *Métamorphoses*. Diane, déesse de la chasse, connue pour sa grande pudeur, se trouva surprise par le chasseur Actéon alors qu'elle se baignait dans une source. Furieuse de ce que son intimité avait été troublée, elle métamorphosa l'indiscret en cerf et ce dernier devint aussitôt la proie de ses chiens qui le dévorèrent. C'est d'ailleurs par ce détail que le groupe de statues a pu être identifié puisque l'on voit deux chiens accrochés aux jambes d'un jeune homme, tandis que l'autre fragment représente des jambes féminines chaussées de bottines et vêtues d'une tunique courte.

Ci-après, trois photographies de la statue d'Actéon et une photographie de la statue de Diane (*Service de presse du Laténium*).

Actéon



Actéon



Actéon



Diane

